



**Commune
de Kilstett**



**Communauté de Communes
du Pays Rhénan**

Déclaration de projet sur l'ancien site TCR à Kilstett, emportant mise en compatibilité du PLUi du Pays Rhénan

Bilan de la concertation

Décembre 2023



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

PARTIE I :

Bilan de la concertation

A. OBJECTIFS DE LA DECLARATION DE PROJET

Le projet porte sur ancien site de construction béton de la SAS Les Tuyaux Centrifuges du Rhin – TCR – d’une superficie totale de près de 750 ares. L’activité de TCR y a cessé en 2012. Les installations sont aujourd’hui démolies et le site a été désamianté. Les cuves enterrées ont été évacuées. Reste en place les dalles béton et les fondations des bâtiments, reliques de l’activité antérieure. Le site demeure donc artificialisé, il est accessible depuis les voiries existantes et est desservi par des réseaux. Il est situé dans l’enveloppe urbaine à proximité directe de secteurs d’habitation et d’une autre entreprise de construction béton.

Le zonage PLUI du secteur est UXm, dédié à une vocation économique, pour l’essentiel et en zone UA5, urbaine, pour une parcelle d’environ 4 ares.

Le foncier est aujourd’hui porté par la Communauté de Communes du Pays Rhénan. Elle a sollicité l’Etablissement Public Foncier d’Alsace (EPFA) pour en assurer le portage. La convention entre l’EPF et la Communauté de Communes a été approuvée par délibération communautaire du 02 décembre 2020.

Le projet de la commune de Kilstett est d’éviter la création d’une friche sur ce secteur déjà urbanisé et de répondre aux besoins en logement du territoire intercommunal du Pays Rhénan fixé à 280 logements par an en moyenne.

La déclaration de projet vise donc à faire évoluer le PLUI pour permettre la création de logements dans cette zone actuellement à vocation économique.

B. LA CONCERTATION

Par délibération du 16 mai 2023, le conseil municipal de Kilstett a décidé d’engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi et a adopté des modalités de concertation pour le projet de réhabilitation de la friche TCR.

Cette première phase de concertation avant l’enquête publique consiste à informer le public et lui offrir la faculté de donner son avis en amont, en cours d’élaboration du projet avant toute décision de la collectivité :

- Un dossier présentant les premiers éléments de diagnostic, des orientations d’aménagement a été mis à disposition du public sur le site internet ainsi que dans les locaux de la Mairie de Kilstett aux jours et heures habituels d’ouverture.

- Pendant la durée de la concertation qui ne pouvait être inférieure à 1 mois et qui a duré du 3 juillet au 30 octobre 2023, chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner ses observations :
 - sur un registre déposé en mairie.
 - Par mail à l'adresse : mairie@kilstett.fr
 - Par courrier à : M.le Maire de Kilstett,
1 rue de la Mairie
67840 Kilstett
- Ces modalités ont été portées à la connaissance au minimum 8 jours avant le début de la concertation par :
 - Affichage en Mairie ;
 - Affiches panneaux officiels ;
 - « Le Quinzainier » ;
 - Newsletter ;
 - Site Internet ;
 - Panneau lumineux.

C. BILAN DE LA CONCERTATION

Cette première étape n'a pas fait l'objet de remarque de la population. Aucune remarque n'a été formulée à ce stade. La commune poursuit ainsi la procédure sur cette base pour élaborer le dossier d'enquête publique qui se déroulera en 2024.

La population pourra désormais s'exprimer dans le cadre d'une enquête publique sur la base d'un projet d'adaptation du PLUi plus détaillé.

D.SUITE DE LA PROCEDURE APRES LA CONCERTATION

A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation. Ce bilan est tenu à la disposition du public :

- sur le site internet de la Commune pendant 1 an,
- en Mairie de Kilstett pour une durée de 2 mois.

Suite à ce bilan, la collectivité engage la suite de la procédure notamment avec une enquête publique préalable à la déclaration de projet sur la base du présent dossier détaillé.